

Règlement de la Coupe d'Auvergne 2020/2021



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



Organisation :

La Coupe d'Auvergne constitue un ensemble de manches organisées par les clubs de BMX affiliés FFC des départements de l'Auvergne. Les clubs organisateurs devront avoir une piste agréée par la FFC. **Le règlement FFC de BMX sera applicable à la compétition et aux pilotes.** *Rappel : les plaques frontales et latérales sont obligatoires, ainsi qu'un maillot sur les protections type "dainese". Le casque doit être réglementaire, adapté au pilote et attaché.*

La Coupe d'Auvergne se déroule en plusieurs manches réparties sur la saison sportive de septembre à juillet.

Leur nombre est variable selon les années. Chaque club a la possibilité d'organiser une manche en accord avec les autres clubs.

Un planning est dressé à l'issue d'une réunion regroupant les clubs et les Comités Départementaux. Ce planning est dressé après l'édition du pré-calendrier National et Régional des compétitions de BMX FFC.

Le responsable du corps arbitral procédera à la constitution de l'équipe d'arbitres qualifiés. Les arbitres nommés devront être titulaire d'une licence FFC.

Engagements :

Les pilotes de BMX de tous les Comités sont autorisés à participer dans leur catégorie. Les différentes catégories sont les suivantes :

Catégories	Années saison 2020 / 2021
Cruisers	A partir de 2008
Pré licenciés	2016 / 2015
Poussins – Poussines	2014 / 2013
Pupilles – Pupilles Filles	2012 / 2011
Benjamins – Benjamines	2010 / 2009
Minimes – Minimes Filles	2008 / 2007
Cadets – Cadettes	2006 / 2005
Hommes et Femmes 17 et +	2004 et avant



Chaque pilote autorisé à être inscrit par son club et sans contre-indications médicale, devra avoir souscrit une licence FFC adéquate.

Benjamins et moins : 7 € / pilote

Minimes et plus, Cruisers (tout âge) : 10 € / pilote

L'inscription dans la catégorie Cruisers est gratuite si le pilote est aussi inscrit en 20 pouces.

Inscriptions :

Les guides des compétitions des clubs organisateurs seront envoyés à tous les clubs un mois à l'avance afin que chaque club puisse en informer ses pilotes et procéder aux inscriptions.

Ces guides devront indiquer, entre-autre :

- Nature de la compétition (ex. 1^{ère} manche coupe d'Auvergne)
- Date et lieu de la compétition.
- Date limite des inscriptions.
- Heure de début des essais (prévisionnelle).
- Heure de début de la compétition (prévisionnelle)

Les inscriptions des pilotes se feront via cicleweb par chaque club.

Une semaine et demie avant la compétition (le mercredi soir), les inscriptions sont closes.

Le club organisateur devra communiquer la liste des pilotes inscrits sur cicleweb dès la clôture des inscriptions au responsable du corps arbitral ainsi qu'au secrétaire de la course, si ce dernier est connu). Le corps arbitral diffusera la liste officielle des pilotes inscrits le lundi précédant la compétition.

Chaque pilote (ou famille de pilote) devra rigoureusement vérifier son inscription (Nom, Prénom, Numéro de plaque et **Catégorie**). En cas d'erreur ou d'oubli, le pilote ou sa famille devra prévenir au plus tôt son club qui l'avertira de la possibilité de l'ajout ou non à la course. Aucune modification ne sera faite le jour de la course. Autrement dit, si un pilote se déplace mais n'est pas inscrit, il ne pourra pas participer à la compétition.



Déroulement d'une manche de la Coupe d'Auvergne :

Dans les grandes lignes, le déroulement de la compétition est le suivant :

1°) La compétition commence par une période d'essai.

2°) Tous les pilotes réalisent 3 manches qualificatives.

3°) A la suite de ces manches qualificatives, les 4 premiers pilotes de chaque race poursuivront la compétition avec les phases finales.

4°) Pour les pilotes non qualifiés aux phases finales, ils auront la possibilité de participer aux manches B avec les autres pilotes non qualifiés. Ces manches seront intercalées avant les quarts, les demis et les finales.

L'objectif est que chaque pilote puisse concourir le plus de fois possibles et ainsi progresser.

Classement :

Un classement est établi après chaque course suivant le règlement FFC. Les pilotes remportent des points en fonction de leur classement. Lors de la dernière épreuve, un classement général est réalisé en additionnant l'ensemble des points gagnés par pilotes.

Toutes les courses enregistrées au calendrier comptent pour le classement général de la Coupe D'Auvergne.

Aucun joker ne sera accordé aux pilotes.

Un **bonus de points** est attribué aux pilotes ayant participé à toutes les épreuves. Ce bonus correspond à **10% des points gagnés** par le premier pilote de la catégorie.

Exemple : si le premier de la catégorie cumule 100 points sur l'ensemble des manches effectuées, tous les pilotes ayant fait l'ensemble des manches de la Coupe D'Auvergne se verront attribuer 10 points supplémentaires.



Récompenses :

A l'issue de chaque manche de la Coupe d'Auvergne, un podium sera organisé après les finales.

Aucune récompense ne sera attribuée aux participants de la manche B.

Il est rappelé que, lors de la remise des récompenses, le pilote devra obligatoirement se présenter et avoir une tenue réglementaire (voir règlement FFC).

Les récompenses, sur l'ensemble de la Coupe d'Auvergne, sont offertes par les clubs auvergnats organisateurs.

Les 8 finalistes de toutes les catégories seront récompensés à la fin de chacune des courses.

Pour les filles, les 3 premières de catégories regroupées sont récompensées (pré-licenciées/poussines – pupilles/benjamines – minimales/cadettes).

Au niveau du classement général, un maillot et une plaque seront décernés aux vainqueurs de chaque catégorie lors de la dernière manche. L'ensemble des clubs financera ces récompenses (maillots et plaques).

